# La Petite Décharge

31I09-050-0501

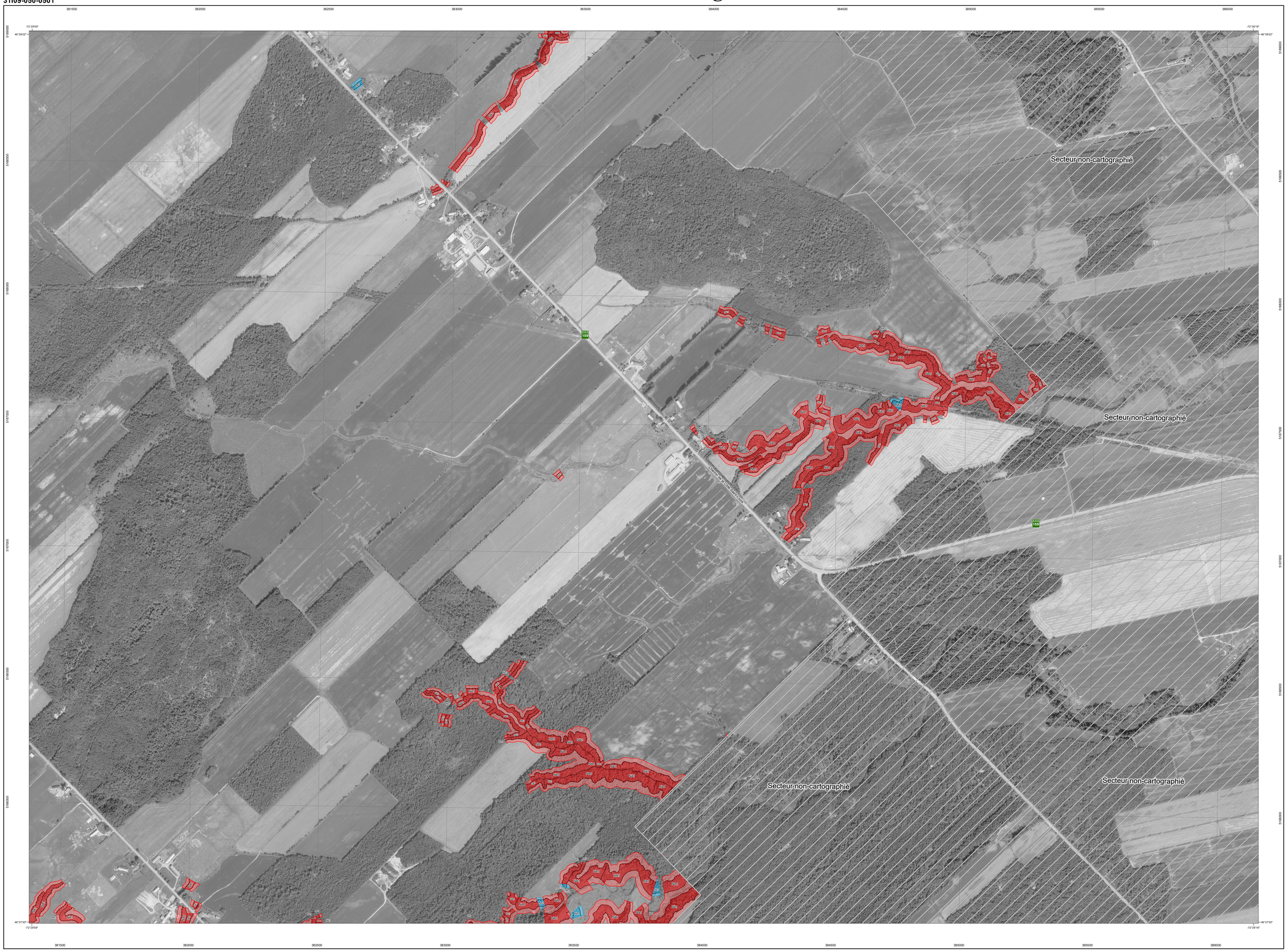


31I09-050-0501

## Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
## Carte de contraintes

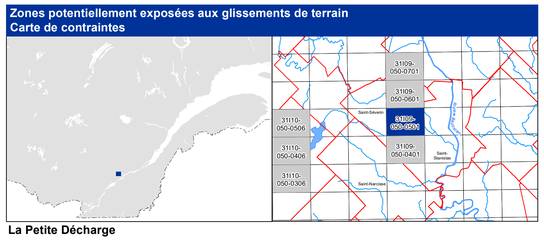


La Petite Décharge

### Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- NV1 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NV2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- NA1 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA2 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

**Note** : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

### Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA1 Base — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- NV3 — Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NH2 — Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- NR — Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté
- RA1 TMJ — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

### Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevé lidar aéroporté. Celles relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent de deux sources. Elles peuvent découler des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980 ou avoir été déterminées à partir des données recueillies lors de la cartographie. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

### Métadonnées

| | |
|---|---|
| Surface de référence géodésique | Ellipsoïde GRS 80 |
| Système de référence géodésique | Nad 83 compatible avec le système mondial WGS84 |
| Projection cartographique | Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8 |
| Longitude d'origine (méridien central) | 73°30' ouest |
| Latitude d'origine (équateur) | 0° |
| Coordonnées d'origine | X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre |
| Facteur d'échelle | 0,9999 |

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

**1 / 5000**

### Sources

| Données | Organisme | Date \ Année |
|---|---|---|
| Topographie de référence par relevé lidar aéroporté | Ministère des Transports du Québec | Mai 2012 |
| Orthophotographie numérique | Gouvernement du Québec | Été 2019 |

### Réalisation

Production: Ministère des Transports du Québec
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (octobre 2020)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2020

Transports Québec